



Communiqué de presse

Conférence de la vie associative, Paris, le 17 décembre 2009

S'engager ensemble avec les associations

La deuxième Conférence de la Vie Associative, organisée par le Haut Commissaire à la jeunesse, sous le haut patronage du Président de la République, s'est tenue le 17 décembre 2009.

Six cent personnes étaient présentes à la Cité Universitaire Internationale de Paris.

Elle s'est tenue autour de trois enjeux clés pour le monde associatif : sa reconnaissance, sa sécurisation et son développement.

- **Un dialogue entre pouvoirs publics et associations enrichi et renforcé**

- Le conseil national de la vie associative (CNVA) sera transformé en Haut conseil à la vie associative.
- Une fonction spécifique de médiateur des associations sera créée auprès du nouveau défenseur des droits.
- Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) sera saisi d'une mission de réflexion sur la régulation en matière d'accès à l'antenne des grandes causes associatives.
- Enfin la charte d'engagements réciproques signée en 2001 sera évaluée sous l'égide du Haut Conseil de la Vie Associative, en vue d'une éventuelle évolution.

- **Une connaissance de la richesse et de la diversité du monde associatif améliorée**

- Un « tableau de bord » des associations dont la publication sera confiée au Haut Conseil à la Vie Associative sera publié chaque année.
- Par ailleurs, pour permettre une plus juste mesure de l'économie associative, une valorisation comptable mieux adaptée aux associations doit être co-construite avec les experts.
- Enfin l'exploitation à des fins de recherche du Répertoire National des Associations (RNA) sera organisée.

- **Des outils de contractualisation entre associations et pouvoirs publics rénovés et simplifiés**

- Une analyse simple et claire du cadre juridique de recours des pouvoirs publics aux associations est désormais disponible et sera largement diffusée au monde associatif.

- Un outil partagé de contractualisation entre Etat et associations a été élaboré et validé à l'occasion de la conférence. En outre, un nouvel outil de demandes de subventions en ligne a été développé par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME).

- La simplification des agréments ministériels sera également mise en œuvre en 2010. Elle permettra la mise en place, dans un second temps, d'une procédure dématérialisée de demande d'agrément.

- **Des actions concrètes pour reconnaître la valeur des bénévoles et favoriser l'engagement**

- Le centre de développement de la vie associative –CDVA- sera transformé.

- Les moyens d'intervention du CDVA pour financer la formation des bénévoles seront augmentés de 30% dès 2010, passant de 8,9 M euros en 2009 à 11,7 M euros, auxquels s'ajoutent la mobilisation de financements locaux et la possibilité de mobiliser les fonds de la formation professionnelle.

- Un référentiel de compétences du bénévole sera établi.

- Une charte pour faciliter l'engagement associatif des étudiants sera signée d'ici la fin du mois de janvier 2010.

- Pour faciliter l'engagement de tous, la loi du 8 février 2008 a permis de mutualiser au sein des entreprises qui le souhaitent les journées de "RTT" au profit des salariés désireux de consacrer du temps à des activités désintéressées.

- La pleine capacité juridique des mineurs à diriger une association sera reconnue à travers un décret précisant l'application de la loi de 1901.

- Les conditions dans lesquelles les associations de jeunesse peuvent rémunérer leurs dirigeants seront assouplies.

Dans la continuité des travaux menés, la conférence de la vie associative deviendra un rendez-vous régulier du dialogue permanent qu'entretiennent les associations et les pouvoirs publics.

Un comité de suivi va être constitué.

Contact presse : Patrick Chanson / 01 44 38 14 17